



Regroupement d'actions de Claranova

- **Regroupement d'actions par voie d'échange d'1 action nouvelle contre 10 actions existantes**
- **Début de l'opération de regroupement : 1^{er} juillet 2019**
- **Prise d'effet du regroupement (radiation des actions existantes et cotation des actions nouvelles) : 1^{er} août 2019**

Paris, France – le 20 juin 2019. Le groupe Claranova annonce aujourd'hui les modalités de mise en œuvre du regroupement de ses actions par **échange d'1 action nouvelle contre 10 actions existantes**, cette opération ayant été approuvée à l'unanimité par les actionnaires de la Société réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 11 juin 2019. La valeur nominale de l'action Claranova sera augmentée proportionnellement à la parité de regroupement et passera de 0,10 euro à 1 euro.

Le regroupement d'actions débutera le 1^{er} juillet 2019, conformément aux termes de l'avis de regroupement d'actions publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 14 juin 2019.

Les actions Claranova existantes (code ISIN : FR0004026714) seront radiées du marché Euronext le 31 juillet 2019 et **seront remplacées par les actions Claranova nouvelles (code ISIN : FR0013426004) le 1^{er} août 2019.** Le code mnémonique (CLA) restera inchangé.

D'ici le 31 juillet 2019 :

- Les actionnaires détenant un nombre total d'actions existantes formant un multiple exact de dix n'auront **aucune démarche ou formalité à accomplir**. Le regroupement de leurs actions en actions nouvelles sera réalisé automatiquement le 1^{er} août 2019.
- Les actionnaires ne détenant pas un nombre total d'actions formant un multiple exact de dix auront jusqu'au 31 juillet 2019 la possibilité, afin de parvenir à obtenir un multiple de dix, d'acheter ou de vendre, directement sur le marché, des actions anciennes formant rompus. À défaut d'avoir obtenu dans ce délai un nombre total d'actions formant un multiple exact de dix, **leur intermédiaire financier procédera automatiquement à la cession de leurs rompus sur le marché** et leur versera l'indemnisation correspondante dans un délai de 30 jours à compter du 1^{er} août 2019.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-149-1 et R. 225-133 du Code de commerce, l'ensemble des BSA, des Options et des ORNANE de la Société seront suspendus d'exercice du 20 juillet au 31 juillet 2019 inclus. La levée de cette suspension sera automatique à l'issue de cette période. Pour plus d'informations sur les suspensions d'exercices, l'avis publié au BALO le 14 juin 2019 est [en ligne sur le site internet de Claranova](#).

Pour plus d'informations sur le regroupement, **les actionnaires sont invités à consulter l'avis de regroupement d'actions publié au BALO le 14 juin 2019** et [disponible sur le site de la Société](#).

Les actionnaires pourront également accéder à des explications complémentaires sur ce regroupement d'actions dans la rubrique « Présentations et Communiqués de Presse » figurant dans l'onglet « Investisseurs » [du site internet de Claranova](#). L'équipe Relations Investisseurs de Claranova est également disponible pour toute question complémentaire (par courrier électronique à l'adresse : contact@claranova.com).

Toutes les opérations relatives au regroupement auront lieu auprès de CIC – Centralisation et Domiciliation, 6 avenue de Provence, 75009 Paris, nommé comme mandataire pour la centralisation des opérations de regroupement.

Dates à retenir :

- **1^{er} juillet 2019** : Date de début des opérations de regroupement
- **31 juillet 2019** : Date limite d'achat ou de vente d'actions existantes formant rompus
- **1^{er} août 2019** : Date de prise d'effet du regroupement et début de cotation de la nouvelle action

Prochains évènements :

Chiffre d'affaires annuel 2018-2019 : 7 août 2019

Résultats annuels 2018-2019 : 1^{er} octobre 2019

Ligne téléphonique dédiée aux actionnaires individuels : 0 811 04 59 39 (appels facturés 0,05€ la minute + prix d'un appel local).

Ligne ouverte du mardi au jeudi de 14h à 16h.

A propos de Claranova :

Véritable acteur global de l'Internet et du mobile, Claranova a généré un chiffre d'affaires de 140 millions d'euros au 1er semestre 2018-2019, dont plus de 90 % à l'international. Claranova s'est construit depuis sa création autour de quatre savoir-faire bien spécifiques : compréhension des grands domaines de la technologie ; capacité de définir une vision stratégique autour de concepts innovants ; mise en œuvre de business models innovants et enfin forte capacité d'exécution globale à tous les niveaux de l'entreprise que ce soit en Recherche et Développement, digital marketing, ventes, partenariats, finance, etc. Ses activités sont :

- *Avanquest : spécialisé dans la monétisation de trafic sur internet, Avanquest démultiplie son impact client au travers d'offres de ventes croisées permettant de générer un maximum de trafic et de le monétiser le plus efficacement possible ;*
- *PlanetArt : leader mondial de l'impression sur mobile notamment à travers ses applications FreePrints et FreePrints Photobooks – les solutions les moins chères et les plus simples au monde pour imprimer ses photos ou composer son livre photo à partir de son smartphone;*
- *myDevices : plateforme globale de gestion de l'Internet des Objets (IoT), myDevices permet à ses partenaires de commercialiser des solutions clés en main (« IoT in a Box™ ») à leurs clients. Ces offres permettent de déployer des solutions IoT immédiatement opérationnelles dans les secteurs du médical, de l'hôtellerie, de l'alimentation, de la distribution et de l'éducation.*

Pour plus d'informations sur le groupe Claranova : www.claranova.com ou www.twitter.com/claranova_group